

Bonjour à vous 😊,

L'inscription se fait **obligatoirement en ligne** <https://permischasser.ofb.fr/>

Ensuite il faudra envoyer **un mail** avec **un scan pour chaque document suivant** en **JPEG** en indiquant NOM/MOTIF :

- **CERFA recto imprimé**, avec une **photo d'identité** (*datée de moins de 6 mois d'un photomaton*) et votre **signature** (bien visible stylo noir)
- **Une pièce d'identité recto/verso** (*Carte nationale identité ou passeport avec une validité de + 6 mois*)
- **CERFA verso : certificat médical** avec tampon et signature du médecin
- Une attestation de recensement ou le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (**si vous avez entre 16 à 25 ans**)

Une fois le dossier informatique enregistré à la FDC02, vous serez convoqué(e) au stand de tir à Pouilly sur Serre :

Ensuite déposer le dossier papiers complet lors de votre première formation (attente de quelques semaines)

Déroulement :

- Une **journée de formation théorique pratique** (*un samedi quelques semaines avant l'examen*)
- Une ½ **journée de formation pratique** (*en semaine soit une semaine avant l'examen que vous choisirez lors de la journée théorique pratique*)
- Une ½ **journée pour l'examen unique** (*que vous choisirez lors de la journée théorique pratique et d'une durée de 30 minutes*)

Permis de chasser : 31 points soit 21 points partie pratique et 10 points partie théorique (10 questions) et pour l'avoir il faut **minimum 25/31**.

Réviser les questions de la partie théorique sur le site www.chasseurdefrance.com

Pièces obligatoires pour participer à la formation :

- Pièce d'identité valable (*carte nationale d'identité ou passeport*) + Convocation + 2 Masques
- Tenue vestimentaire campagne/sport (gilet avec poches) + bottes ou chaussures d'extérieur
- *Optionnel* : Casquette + lunettes de soleil + protection anti-bruit

En cas d'échec à l'examen,

La réinscription se fait **obligatoirement en ligne** <https://permischasser.ofb.fr/> avec votre numéro de candidat (*voir ancienne convocation*)

Ensuite il faudra envoyer **un mail avec le CERFA scanné en JPEG.**

Pas de choix possible pour la date d'examen sauf pour refaire la demi-journée de formation lorsque vous recevez votre convocation à l'examen (*me téléphoner et rendre le dossier papier le jour de la formation*)

Déroulement :

- Une ½ **journée de formation pratique** (*en semaine soit une semaine avant l'examen*)
- Une ½ **journée pour l'examen unique**

Permis de chasser : 31 points soit 21 points partie pratique et 10 points partie théorique (10 questions) et pour l'avoir il faut **minimum 25/31**.

Réviser les questions de la partie théorique sur le site www.chasseurdefrance.com

Pièces obligatoires pour participer à la formation :

- Pièce d'identité valable (*carte nationale d'identité ou passeport*) + Convocation + 2 Masques
- Tenue vestimentaire campagne/sport (gilet avec poches) + bottes ou chaussures d'extérieur
- Optionnel : Casquette + lunettes de soleil + protection anti-bruit

Bien à vous

Valentin HANON

**Technicien formateur
Permis de chasser**

Fédération des chasseurs de l'Aisne
Tél : 06 76 48 25 52 e-mail : v.hanon@naturagora.fr